Image not found or type unknown

# COMMENT CALCULER MA REGULARISATION DE CONTRAT

Par **BABALOU**, le **06/04/2012** à **09:53**

Bonjour,

J'ai demandé la régularisation des heures de mon contrat.
Je suis a 45H dans la convention collective de la pâtisserie.

Est ce que ma régularisation commence a partir de 35 eme heure ?
Y a t il une des heures majorées?

Merci de votre aide car mon employeur étudie mon dossier et je voudrais pouvoir vérifier sa proposition

Par **P.M.**, le **06/04/2012** à **10:04**

Bonjour,
Toutes les contreparties des heures supplémentaires doivent l'être majorations comprises au-delà de la durée légale du travail de 35 h par semaine qui sont normalement de 25 % pour les 8 premières heure et de 50% au-dessus et je vous propose ce dossier...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés